

Compte-rendu réunion du 23 Février 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	09
Votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Février 2024

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, Romain RETIF, Pascale LE GOUHINEC, Fabienne DUBOS, Claire-Marie LE LUHERN, Erwan POCHOLLE

ABSENTS : Mr Hugues BRABANT (pouvoir à Mme BURBAN Marie-Annick)
MR Alexandre GONDET (pouvoir à Mr LE PENHUIZIC Patrice)
Mme Laetitia EON
Mr Fabrice LE GAL (pouvoir à Mme Claire-Marie LE LUHERN)
Mme Céline GUENOUX

SECRETAIRE : Mme Marie –Annick BURBAN

Ordre du jour

Rajout : Etang lancement consultation pour maîtrise d'œuvre.

1°- Approbation du compte-rendu de réunion du 26 Janvier 2024

2°- Comptabilité

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire présente les différentes propositions pour le financement des opérations d'investissement 2024.

Le Crédit Agricole propose deux prêts relais sur des durées de 12 mois, 18 mois, 24 mois à taux fixe ou taux variable

1°- relais subvention in fine pour un montant de 300 000€

2°- relais TVA in fine pour un montant de 100 000€ (18 mois sur taux variable)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide les propositions de prêt relais in fine à taux variable sur une durée de 18 mois.
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- convention de financement et de réalisation éclairage Morbihan Energies

Les travaux d'éclairage concernent l'entrée de Kerglanec et le passage piétons de la route départementale 140. Ces travaux seront réalisés par le biais de Morbihan Energies.

Après étude, la contribution du demandeur est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous

Montant prévisionnel HT des travaux	11 500.00
TVA 20%	2 300.00
Montant prévisionnel TTC (A)	13 800.00
Montant plafonné de l'opération (B)	11 470.00
Contribution de Morbihan Energies (C= 30 de B)	3 441.00

Le montant de la contribution demandée s'élève à 8 059.00 € voir pour une extension vers Kerdaniel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement proposée par Morbihan Energies.

3°- Aménagement du bourg

Monsieur le maire effectue un compte-rendu de la réunion de lancement du 05 Février concernant l'aménagement des espaces publics.

La première réunion avec le bureau d'études et les concessionnaires est programmée au 11 mars à 10h30.

Le COPIL est composé de :

Mme Marie-Annick BURBAN, Mr Ludovic COLLOMB, Mme Laetitia EON, Mr Hugues BRABANT, Mme Brigitte CORFMAT, Mr Romain RETIF, Mme Fabienne DUBOS.

Les comptes-rendus seront transmis à l'ensemble du conseil municipal.

4°- Salle le Cube : règlement

La commission s'est réunie pour rédiger un nouveau règlement. (cf document ci-joint)

Mme Marie-Annick BURBAN donne lecture du règlement.

Approbation du règlement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement tel que présenté.

5°- Etang

Monsieur Romain RETIF fait savoir au conseil municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre va être lancée.

Le point concernant les critères retenus pour le jugement des offres doit être validé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide une pondération de 70% pour la qualité et de 30% pour le prix des prestations.

Questions diverses :

- Etude patrimoine

Une étude pour les trois édifices à savoir l'église Sainte Christine, la Chapelle Saint-Michel et la chapelle de la Clarté est validée

- Ar Graell tranche 4

Monsieur LUCAS, Morbihan Habitat et le cabinet ID Up présenteront une première esquisse sur l'aménagement des travaux le 29 Février à 15h00.

- BRUDED

L'assemblée générale de BRUDED se tiendra à Lauzach « Le Cube » le mercredi 29/05.

- Mardis de Pays choix des manifestations

- Prix de l'avenir langue bretonne Prizioù 2024

La commune est nominée dans la catégorie « collectivités ».

La remise du prix aura lieu le 13 Mars à Nantes.

- Compte rendu de réunions

- o Commission culture

Madame Pascale LE GOUHINEC effectue un compte rendu de la commission culture communautaire.

Le festival « la Petite Tournée » est renouvelé cette année en octobre sur le territoire.

Les communes qui souhaitent accueillir ce festival doivent compléter un formulaire.

Monsieur le Maire propose de candidater et propose la Chapelle de la Clarté comme lieu d'accueil.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- Cantine

Madame Claire-Marie LE LUHERN fait savoir qu'elle a passé une journée à la cantine.

Certains points sont soulevés :

- le pain peu mangé par les enfants.
- la localisation de poubelles serait à revoir.
- l'acquisition de matériel notamment aspirateur et/ou autolaveuse

Le conseil municipal propose de recueillir l'avis des agents.

- Communication dates :

Conseil municipal : 29/03 à 18h00

Bureau municipal et commissions finances : 14 mars matin 9h30 ou après-midi 14h30 à définir avec Mr HEMERY, trésorier

Au vu du sondage réalisé, les conseils municipaux restent fixés au vendredi avec un changement d'horaire. L'horaire retenu est fixé à 20h.